



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Quarante-huitième session

Xi'an, Chine, 14-18 mars 2016

### AVANT-PROJET DE NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ DES ADDITIFS ALIMENTAIRES DÉCOULANT DE LA 80<sup>E</sup> RÉUNION DU JECFA

Les gouvernements et les organisations internationales au statut d'observateur dans la Commission du Codex Alimentarius qui souhaitent soumettre des observations à l'étape 3 sur l'**avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la 80<sup>e</sup> réunion du JECFA** (appendice 1, partie a) sont priés de le faire avant le **31 janvier 2016** à l'adresse suivante: Secrétariat, Comité du Codex sur les additifs alimentaires, Centre national de la Chine pour l'évaluation des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments (CFSA), Building 2, No. 37 Guangqu Road, Chaoyang District, Beijing 100022, Chine (courriel: [secretariat@ccfa.cc](mailto:secretariat@ccfa.cc)) et d'en adresser une copie au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (courriel: [Codex@fao.org](mailto:Codex@fao.org)).

**Plan de présentation des observations soumises:** Afin de faciliter la compilation des observations et de préparer un document d'observations plus utile, les membres et les observateurs sont priés de soumettre leurs observations dans un fichier Word.

## GÉNÉRALITÉS

1. Les normes pour 6 nouveaux additifs alimentaires ainsi que pour 9 additifs évalués précédemment ont été préparées à la 80<sup>e</sup> réunion du JECFA (Rome, Italie, 16-25 juin 2015).
2. Suite à la recommandation formulée lors de la 79<sup>e</sup> réunion du JECFA, les 16 normes pour les amidons modifiés ont été séparées en documents autonomes sans ajout, ni suppression ni modification d'informations. Quelques-unes des monographies des normes indépendantes ainsi obtenues sont incomplètes; dans certains cas, il leur manque des informations essentielles, notamment l'information qui serait généralement nécessaire à leur fonction de caractériser sans ambiguïté l'additif. Un [appel de données](#) a été lancé et les normes seront réexaminées à la 82<sup>e</sup> réunion du JECFA.
3. Les normes pour quatre additifs alimentaires ont reçu le statut de *provisaires* (silice amorphe (SIN 551), aluminosilicate de sodium (SIN 554),  $\beta$ -glucanase cellulase et xylanase de *Rasamsonia emersonii* mélangées et  $\beta$ -glucanase et xylanase de *Disporotrichum dimorphosporum* mélangées).
4. Les normes pour deux additifs, advantame (SIN 969) et silicate de calcium (SIN 552), ont été révisées et le statut de provisoire a été levé.
5. Les normes pour deux additifs alimentaires, extrait de rocou (base de bixine) (SIN 160b(i)) et extrait de rocou (base de norbixine) (SIN 160b(ii)), ont été révisées.
6. Les normes pour trois additifs alimentaires, silicate d'aluminium (SIN 559), aluminosilicate de calcium (SIN 556) et ester glycérolique de résine de bois (SIN 445(ii)), ont été retirées par le JECFA, les données requises n'ayant pas été soumises.
7. Les normes complètes à débattre et examiner par le CCFA pour adoption figurent dans l'appendice 1 (partie a), alors que les autres normes pour les additifs alimentaires qui avaient été qualifiées de provisoires à la 80<sup>e</sup> réunion du JECFA figurent dans l'appendice 2.
8. L'appendice 2 contient aussi les modifications de forme dans plusieurs normes pour les additifs alimentaires qui affectent uniquement l'édition en ligne, et ne nécessitent aucune action de la part du CCFA.

9. Les monographies de normes seront disponibles (en anglais uniquement) dans l'édition en ligne du JECFA « Répertoire des normes pour les additifs alimentaires » [www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jecfa/jecfa-additives/fr/](http://www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jecfa/jecfa-additives/fr/) découlant de la 80<sup>e</sup> réunion du JECFA et seront publiées en tant que monographies 17 du JECFA FAO, FAO, Rome, 2015. La publication pourra être téléchargée comme document pdf sur le site Internet JECFA de la FAO à : <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jecfa/jecfa-publications/fr/>

### **Recommandations**

10. Le CCFA est chargé de:
- a) examiner les normes considérées comme « complètes » pour les additifs alimentaires cités dans l'appendice 1 partie a, en vue de recommander leur adoption par la Commission comme normes Codex, en tenant compte des observations reçues.
  - b) envisager la révocation des normes Codex pour le silicate d'aluminium (SIN 559), et l'aluminosilicate de calcium (SIN 556) suite au retrait des normes provisoires.

### **Méthodes analytiques**

11. La méthode analytique générale suivante a été élaborée par le 80<sup>e</sup> JECFA.
12. La méthode analytique actuelle pour la détermination des solvants résiduels a été révisée et renommée Solvants résiduels par chromatographie gazeuse et espace de tête. Elle remplace également la méthode provisoire de détermination des solvants résiduels dans certains extraits de rocou proposés par le JECFA à sa 77<sup>e</sup> réunion. La méthode est publiée dans les monographies 17 du JECFA FAO. La version en ligne du Répertoire des normes pour les additifs alimentaires, monographies 1 du JECFA FAO, volume 4 sera révisée en conséquence.

**Partie a****AVANT-PROJET DE NORMES DÉCOULANT DE LA 80<sup>E</sup> RÉUNION DU JECFA  
(à l'étape 3)****NORMES POUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES CONSIDÉRÉES COMME COMPLÈTES (Monographies 17 du JECFA FAO, Rome, 2015):<sup>1</sup>**

Advantame (R) (SIN 969)

Extraits de rocou (base de bixine) (R)(SIN 160b(i))

Extraits de rocou (base de norbixine) (R)(SIN160b(ii))

Silicate de calcium (R) (SIN 552)

Lipase de *Fusarium heterosporum* exprimée en *Ogataeapolyomorpha* (N) (SIN 1104)

Stéarate de magnésium (N) (SIN 470(iii))

Maltotétraohydrolase de *Pseudomonas stutzeri* exprimée en *Bacillus licheniformis* (N)

Alcool polyvinyle (PVA)-polyéthylène glycol (PEG) graftco-polymère (N) (SIN 1209)

**Partie b****NORMES RELATIVES AUX ADDITIF ALIMENTAIRES RETIRÉES  
(Recommandées pour révocation)**

Silicate d'aluminium (SIN 559)

Aluminosilicate de calcium (SIN 556)

Esters glycéroliques de gomme résine (SIN 445(ii))-devrait être 445(i)

La monographie pour les esters glycéroliques de gomme résine sera immédiatement retirée de l'édition en ligne du Répertoire. Les normes pour le silicate d'aluminium (SIN 559) et l'aluminosilicate de calcium (SIN 556) ont été adoptées en tant que normes Codex. Leur révocation éventuelle sera examinée par CCFA48. Dès que la Commission du Codex Alimentarius décide de les révoquer, elles seront retirées également de l'édition en ligne.

---

<sup>1</sup> (M) normes existantes maintenues; (N) nouvelles normes; (R) normes révisées; (T) normes provisoires.

## Appendice 2

**AUTRES NORMES DÉCOULANT DE LA 80<sup>ÈME</sup> RÉUNION DU JECFA**  
(à titre informatif uniquement)

**NORMES MODIFIÉES UNIQUEMENT SUR LA FORME**

Les monographies des normes suivantes ont subi des amendements forme et seule l'édition en ligne du Répertoire est révisée:

<b>Monographies de normes</b>	<b>SIN</b>	<b>Description des modifications</b>
Huile minérale (viscosité élevée)	905d	Dans SYNONYMES le numéro SIN a été modifié pour être compatible avec CAC/GL 36-1989
Polyoxyéthylène (20) monostéarate de sorbitane	435	La dernière phrase de la note d'introduction (en italique) a été modifiée par suite d'une erreur rédactionnelle.
Phosphate diammonique d'hydrogène	342(ii)	Le numéro CAS 7783-54-0 est remplacé par 7783-28-0
1-hydroxyéthylidène-1,1-diphosphonique acide	-	Dans SYNONYMES le terme acide éditronique a été remplacé par le nom correct d'acide étidronique
Cire microcristalline	905c(i)	Le numéro SIN905c est remplacé par 905c(i)

**NORMES DÉSIGNÉES COMME PROVISOIRES (Monographies 17 du JECFA FAO 17, Rome, 2015):<sup>2</sup>**

$\beta$ -glucanase/etxylanase de *Disporotrichum dimorphosporum* mélangées (N)

$\beta$ -glucanase, cellulase etxylanase de *Rasamsonia emersonii* mélangées (N)

Silice amorphe (R) (SIN 551)

Aluminosilicate de sodium (R) (SIN 554)

<sup>2</sup> (M) normes existantes maintenues; (N) nouvelles normes; (R) normes révisées; (T) normes provisoires.